

Indices des prix agricoles à la production (IPPAP) - Base 2010

Organisme producteur : Insee

- [Consultez les « Informations Rapides » de cet indicateur.](#)

Présentation synthétique

L'IPPAP mesure les variations des prix de production agricoles. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. La structure en valeur de production des produits correspond à l'année 2010. Il est actuellement calculé pour 162 produits agricoles et 39 regroupements.

L'observation des prix agricoles

Utilisé pour l'analyse conjoncturelle et l'établissement des Comptes de l'agriculture, l'IPPAP mesure l'évolution des revenus de la production vendue par les agriculteurs : revenus perçus hors subventions. On s'attache donc à observer des prix de marché à la sortie des exploitations.

La fonction commerciale est toutefois de plus en plus assurée par des coopératives, groupements de producteurs, industriels ou négociants et le prix ne se forme pas à la sortie de l'exploitation. La nature du produit et la configuration du marché commandent le contenu des relevés : inclusion ou non des frais de récolte, de stockage, de transport et de conditionnement, des subventions, des marges, des frais financiers et des modes de paiement. On observe alors le prix entrée abattoir, sortie centre de conditionnement, rendu port d'embarquement.

Jadis assurée par un grand nombre d'organismes (municipalités entretenant un marché physique, presse locale ou spécialisée, organisations professionnelles, ministère de l'agriculture), l'observation des prix agricoles est de nos jours fortement concentrée autour des 4 types de sources suivantes :

- [Ministère de l'agriculture](#) : lait de vache, volailles, fruits et légumes frais, œufs.
- [FranceagriMer](#) : pomme de terre, horticulture, vin de consommation courante, betteraves, autres animaux.
- Comités interprofessionnels : vins d'Appellation d'origine protégée (AOP), légumes pour transformation, houblon, légumes secs, lin, plants de pépinières, autres laits, semences.
- Presse spécialisée : céréales, oléagineux, plants de pomme de terre, protéagineux.

Le calcul de l'indice

L'indice est calculé selon la méthode de Laspeyre base fixe avec des paniers fixes ou variables (pour les fleurs et les fruits et légumes frais). Les pondérations sont issues des comptes de l'agriculture sur l'année 2010.

Vous trouverez plus bas la liste des principaux agrégats avec leurs poids respectifs.

Principaux agrégats	Poids
Indice général	1 000
sauf fruits et légumes	900
Produits végétaux (sauf fruits et légumes)	505
Céréales	188
dont blé tendre	112
maïs	41
Pommes de terre	26
Vins	177
dont vins d'appellation	84
vins avec IGP et sans IG	23
Oléagineux	49
Produits de l'horticulture	30
Autres produits végétaux	36
Légumes et fruits	100
dont légumes frais	53
fruits frais	35
Productions animales	395
Animaux	234
dont gros bovins	96
veaux	26
porcins	54
ovins	10
volailles	46
dont poulets	28
Lait	147
dont lait de vache	137
Œufs	15

Les prix de campagne sont fixes durant la campagne de commercialisation.

Dans les secteurs comme les fruits et les légumes frais ou les fleurs, où les arrivages suivent un profil saisonnier très prononcé et les prix sont très sensibles à la saison et aux accidents conjoncturels, l'indice du regroupement est calculé par le moyen de jeux de coefficients de pondération calqués sur le calendrier des arrivages (panier variable). Ces indices n'autorisent que les comparaisons en glissement annuel.

Références bibliographiques

- [Sources : Indice des prix des produits agricoles à la production / IPPAP.](#)